

**INDONÉSIE (TIMOR ORIENTAL)**

**Pendant que les chefs  
d'État tergiversent, les  
membres d'Amnesty  
International agissent**

Index AI : ASA 21/141/99

**Embargo : 9 septembre 1999 à 17  
h 30 GMT**

S'exprimant au nom d'une organisation forte d'un million de membres, activement mobilisés en faveur du Timor oriental, le secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sané, a écrit aujourd'hui (9 septembre 1999) au Conseil de sécurité des Nations unies pour lui demander de s'acquitter immédiatement de ses obligations envers le peuple timorais.

*« C'est sans conteste aux Nations unies qu'incombe la responsabilité, tant juridique que morale, d'assurer la sécurité du peuple timorais, a déclaré M. Sané.*

*« La gravité de la crise des droits humains qui frappe aujourd'hui le Timor oriental a conduit les membres*

*d'Amnesty International, de par le monde, à se mobiliser. Si de simples citoyens se sentent tenus d'agir, comment les chefs d'État peuvent-ils tergiverser ? »*

Les membres de l'Organisation ont lancé une vaste campagne pour convaincre leurs dirigeants d'intervenir résolument en faveur du Timor oriental. Télégrammes, fax, lettres et courriers électroniques affluent dans les bureaux des chefs d'État et des Premiers ministres du monde entier, les priant de rendre compte avec précision des mesures prises par leurs gouvernements respectifs pour protéger les droits des Timorais.

*« Les membres d'Amnesty International ont coutume d'intervenir en faveur de personnes individuelles en*

*danger, a expliqué M. Sané. C'est la première fois que nous nous mobilisons pour tout un peuple. »*

L'organisation de défense des droits humains engage l'ensemble des gouvernements à mettre fin à tous les transferts d'équipements ou de compétences dans les domaines militaire, de sécurité ou de police en direction de l'Indonésie, ainsi qu'à l'aide logistique et financière qui leur est associée, tant qu'il n'aura pas été démontré qu'ils ne seront pas utilisés par les milices pro-indonésiennes, l'armée ou la police pour commettre des atteintes aux droits humains.

*« Notre action sera dirigée contre les autorités indonésiennes, mais aussi*

*« S'il veut jeter les bases d'un avenir de paix et de prospérité dans un Timor oriental indépendant, le Conseil de sécurité doit agir dès maintenant pour protéger la vie des Timorais de l'Est », a affirmé M. Sané.*

Le secrétaire général d'Amnesty

*contre les gouvernements qui se rendent complices des atrocités perpétrées au Timor oriental », a précisé Pierre Sané.*

Dans sa lettre ouverte, M. Sané a indiqué que l'Indonésie a délibérément failli aux obligations qu'elle avait contractées en signant le 5 mai, sous l'égide des Nations unies, l'accord sur l'avenir du Timor oriental, et qu'en conséquence il revient à présent à l'ONU – plus particulièrement au Conseil de sécurité – d'assumer ses responsabilités en tant qu'autorité provisoire au Timor oriental. Il lui appartient donc de rétablir l'ordre public et d'assurer la transition jusqu'à la phase suivante, à savoir l'indépendance du territoire.

International a insisté pour qu'en cas d'envoi par les Nations unies d'une force de maintien de la paix chargée de rétablir l'ordre public et d'assurer l'application des lois, celle-ci se donne pour priorité la protection des droits humains.

Il convient de fournir

immédiatement une aide humanitaire aux personnes déplacées et aux réfugiés, et les organismes des Nations unies ainsi que les organisations humanitaires doivent pouvoir entrer en contact sans restriction avec ces personnes, y compris celles qui se trouvent actuellement au Timor occidental.

« Les atrocités commises au Timor oriental ne doivent pas rester impunies, a commenté M. Sané. Le Conseil de sécurité doit faire savoir dès à présent que leurs auteurs seront appelés à rendre compte de leurs actes. »

Pierre Sané a demandé la création d'un comité d'experts chargé de recueillir des informations sur les violations massives et systématiques du droit international humanitaire et relatif aux droits humains commises au Timor oriental. Il appartiendrait également à ce comité de formuler des recommandations en vue de déterminer les responsabilités individuelles pour les crimes relevant du droit international et de déférer leurs auteurs à la justice.

Il est nécessaire de procéder au désarmement et à la

démobilisation des milices, et de mettre en œuvre un système efficace de maîtrise des armes – notamment des armes à feu – pour garantir des conditions permettant à la Mission des Nations unies pour le Timor oriental (MINUTO, en anglais UNAMET) de s'acquitter de son mandat, et aux réfugiés ainsi qu'aux personnes déplacées de regagner leur foyer en toute sécurité.

Le secrétaire général d'Amnesty International a également demandé que la mission des Nations unies soit redéployée sur l'ensemble du territoire dès que la sécurité de ses membres sera garantie, et que les Nations unies procèdent à de nouvelles estimations des besoins du Timor oriental sur le long terme en matière d'assistance, afin d'assurer une réaction coordonnée et efficace de la communauté internationale. ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566. Pour obtenir des exemplaires de l'Action urgente ou

de la lettre ouverte, veuillez  
consulter notre site web  
(<http://www.amnesty.org>).